

protection des intérêts économiques communs. Le syndicat entretient la maison de la communauté (*guildhall*) où ses membres se concertent ; il aménage des marchés, des halles, des docks, des ports, des bateaux, organise des caravanes et des escortes armées, garantit des indemnités en cas de vol, d'avaries et de pertes, négocie même, à l'occasion, des conventions commerciales avec des gouvernements féodaux. La *gilde* marchande est bien plus hardie à ce moment que la confrérie ouvrière, qui n'a encore qu'un but religieux, et que le syndicat industriel naissant (le *métier* ou *corporation*) qui se constitue timidement pour un nombre très restreint de professions, avec la permission du seigneur, sous le contrôle permanent des officiers seigneuriaux. Les artisans n'ont ni la richesse, ni la cohésion, ni la largeur des vues des marchands. Ce sont ces derniers qui conçurent le programme commun d'émancipation et qui le firent triompher par leur action coordonnée, réfléchie et énergique. Le syndicat marchand, la *gilde*, engagea la bataille, la dirigea et la gagna.

Le mouvement d'émancipation des classes commerçantes et industrielles au XI^e, au XII^e et au XIII^e siècle. — Le mouvement commence dès le XI^e siècle dans les pays d'Occident où la renaissance du commerce a donné aux classes marchandes le sentiment de leur force et la volonté de rompre leurs liens. Le patriciat marchand, soutenu par le peuple des petits commerçants et des artisans, s'appuyant tantôt sur la papauté et le clergé, tantôt sur la petite noblesse, profite des divisions des classes féodales et les oppose les unes aux autres. A Venise, dès 976, il brise le pouvoir monarchique du doge ; à Milan, par quatre révolutions (de 987 à 1067), celui de l'archevêque ; à Plaisance (1090), à Lodi (1095), à Crémone (1095), à Vicence, à Bologne, à Pavie, à Lucques, à Gênes, celui de la haute féodalité. En Provence et en Languedoc, chevaliers et marchands livrent l'assaut au pouvoir seigneurial. A